



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
14 mars 2011
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 17 de la liste préliminaire*
Les technologies de l'information et de la communication au service du développement

Conseil économique et social
Session de fond de 2011
Genève, 4-29 juillet 2011
Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire**
**Questions relatives à l'économie et à l'environnement:
Science et technique au service du développement**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré à la demande du Conseil économique et social qui, dans sa résolution 2006/46, avait prié le Secrétaire général d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dans le cadre des rapports annuels qu'il adresse à la Commission. Il passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial aux niveaux international et régional, et recense les obstacles et les problèmes rencontrés. Il a été établi par le secrétariat de la CNUCED d'après les renseignements fournis par des organismes du système des Nations Unies et d'autres entités sur les activités menées en 2010 pour donner suite au Sommet mondial, le but étant de partager des bonnes pratiques et des enseignements.

* A/66/50.

** E/2011/1.

Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré conformément à la résolution 2006/46 du Conseil économique et social, où il est demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), d'après les renseignements fournis par des organismes des Nations Unies et d'autres entités compétentes.

2. On trouvera dans le présent rapport des analyses des réponses communiquées par 19 institutions des Nations Unies et autres organisations internationales ainsi que par d'autres parties prenantes suite à une lettre du Secrétaire général de la CNUCED les invitant à fournir des éléments sur les tendances, les succès et les obstacles recensés dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial¹. Il ne prétend pas donner un compte rendu exhaustif de toutes les activités de mise en œuvre, et met l'accent sur les principales initiatives engagées depuis février 2010, tel que les organismes concerné en ont rendu compte².

I. Principales tendances

A. Poursuite de la croissance et de l'évolution de la connectivité mobile

3. La croissance de la téléphonie mobile a largement dépassé les attentes formulées à l'époque du SMSI. Quatre-vingt-dix pour cent de la population mondiale, dont 75 % des habitants des zones rurales³, ont aujourd'hui accès aux réseaux de téléphonie mobile, ce qui permet de considérer que la cible fixée au Sommet mondial – faire en sorte qu'à l'horizon 2015 plus de la moitié des habitants de la planète «aient à leur portée» un accès aux TIC – a été atteinte. Selon les estimations de l'Union internationale des télécommunications (UIT), à la fin de 2010, il y avait dans le monde près de 5,3 milliards d'abonnements à la téléphonie mobile soit plus d'un abonnement par adulte⁴, ces chiffres incluant néanmoins un nombre non négligeable d'utilisateurs abonnés à plus d'un réseau ou titulaires de plusieurs abonnements inactifs. Près de trois quart des abonnements sont contractés dans les pays développés. Le prix des appareils cellulaires d'entrée de gamme continue de diminuer, tandis que la plupart des pays voient aussi baisser les tarifs d'utilisation.

4. La téléphonie mobile change aussi de nature. Les téléphones mobiles deviennent des appareils polyvalents intégrant des fonctions sans rapport avec la téléphonie (appareils-photo, par exemple) destinées à donner aux utilisateurs un plus large éventail d'options de communication. L'envolée des ventes de téléphones intelligents, qui permettent d'accéder au haut débit, accroît encore la souplesse d'utilisation. Les téléphones intelligents et les téléphones mobiles dotés d'un système d'exploitation propriétaire sont de plus en plus

¹ Conseil de l'Europe, CEA, CEPALC, CESAP, CESA, FAO, ICC-BASIS, Forum de la gouvernance d'Internet, ISOC, UIT, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, CEE, PNUE, UNESCO, ONUDI, OMS, OMPI, OMM.

² Le texte intégral des communications de chaque organisme peut être consulté sur le site Web de la Commission: <http://www.unctad.org/cstd>.

³ Voir UIT (2010), Rapport 2010 sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde, *Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cibles du SMSI*.

⁴ http://www.itu.int/ITU-D/ict/statistics/at_glance/KeyTelecom.html.

utilisés pour se connecter à Internet, dont l'accès est plus facile et dont ils accélèrent aussi l'utilisation sur les marchés des pays en développement. Près de 99 % des 3,25 millions d'abonnés kényans à Internet en septembre 2010 étaient abonnés à l'Internet mobile⁵.

5. Cette évolution a conduit les responsables politiques et les entreprises à repenser la relation entre communication fixe et communication sans fil et les besoins en infrastructure en ce qui concerne tant les dorsales nationales que les réseaux locaux d'accès. Toutefois, d'importants défis demeurent. Les réseaux mobiles sont loin d'atteindre le même niveau de pénétration dans l'Afrique rurale qu'ailleurs, avec des taux d'abonnement tombant à 4 % dans certaines zones rurales de la République démocratique du Congo⁶. Le coût de l'accès varie encore considérablement d'un pays à l'autre et il est trop élevé pour les catégories sociales les plus pauvres. L'augmentation du trafic mobile pose de nouveaux problèmes aux responsables de la réglementation dans des domaines tels que la convergence et la gestion du spectre. Pourtant, soutenus par des politiques adaptées, les marchés de la téléphonie mobile, par leur dynamisme, pourraient mettre cette technologie à la portée de la quasi-totalité des habitants de la planète dans les cinq années à venir.

B. Réseaux à haut débit en faveur du développement

6. En 2010, une attention accrue a été accordée à la nécessité de mettre en place des réseaux à haut débit pour accéder plus rapidement à des services Internet de plus grande qualité, élément essentiel des stratégies nationales de développement et outil indispensable pour que les particuliers et les collectivités tirent un meilleur parti de ce moyen d'information et de communication. La Commission du haut débit au service du développement numérique, créée par l'UIT et l'UNESCO, estimait en 2010, que «le développement socioéconomique de chaque pays passe par l'accessibilité des réseaux large bande, à des conditions abordables»⁷. Les incidences que le haut débit pourrait avoir sur le développement économique ont été soulignées par la Banque mondiale dans des rapports qui font apparaître un lien étroit entre haut débit et croissance économique⁸. Les gouvernements des pays développés ont inscrit les investissements dans l'infrastructure du haut débit dans leurs programmes de relance économique, tandis que les gouvernements de pays en développement ont commencé d'intégrer le haut débit dans leurs stratégies nationales de croissance économique⁹.

7. Toutefois, l'accès au haut débit a progressé plus vite dans les pays développés que dans les pays en développement, faisant craindre l'apparition d'une nouvelle fracture numérique. À la fin de 2010, les estimations faisaient état de 24,6 connexions fixes et de 51,1 connexions mobiles au haut débit pour 100 personnes dans les pays développés, contre seulement 4,4 connexions fixes et 5,4 connexions mobiles au haut débit pour 100 personnes dans les pays en développement. Si cela ne change pas, il y a tout lieu de redouter qu'à la

⁵ Communications Commission of Kenya. *Quarterly Sector Statistics Report*. Sector Statistics Report Q1 2010/11. <http://www.cck.go.ke/resc/statcs.html>.

⁶ UIT, op. cit., p. 14.

⁷ Commission du haut débit au service du développement numérique. *Un impératif politique pour 2010: l'avenir est au large bande*. Peut être consulté à l'adresse: http://www.broadbandcommission.org/report1/report1_fr_hr.pdf.

⁸ Banque mondiale (2009). Information and Communications for Development. *Extending Reach and Increasing Impact* (notamment, chap. 3). Peut être consulté à l'adresse: <http://web.worldbank.org/wbsite/external/topics/extinformationandcommunicationandtechnologies/extic4D/0,menuPK:5870641~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:5870636,00.html>.

⁹ <http://blogs.timeslive.co.za/vault/2010/07/14/south-africas-new-broadband-policy/>.

fracture numérique en matière d'accès, réduite par la progression de la téléphonie mobile, s'en substitue une autre due à la qualité de cet accès et à ce qu'il offre aux utilisateurs.

8. La nécessité de remédier à ce problème et les possibilités de gains dans le secteur de la communication incitent les entreprises de communication, les gouvernements et les partenariats public-privé à investir dans les réseaux dorsaux nationaux et régionaux des pays en développement. Les problèmes que pose, au niveau local, l'accès aux réseaux à haut débit, notamment dans les zones rurales des pays en développement, conduisent à repenser les stratégies d'accès universel, les équipements d'accès communautaire et les possibilités offertes par les réseaux et les appareils mobiles de fournir des plates-formes d'accès à haut débit.

C. Transactions en ligne et transactions mobiles

9. La communauté du développement est très attentive à la diffusion des nouvelles applications mobiles, dans deux secteurs en particulier: la santé par téléphonie mobile et les transactions par téléphonie mobile. En se déployant sur le territoire des pays en développement, la téléphonie mobile peut apporter beaucoup de valeur ajoutée aux utilisateurs finals.

10. Les prestations de santé par téléphonie mobile montrent l'utilisation qui peut être faite des TIC pour renforcer les services et le bien-être social; ils peuvent par exemple fournir une aide aux praticiens sur le terrain (diagnostic à distance, par exemple), contribuer aux campagnes de santé publique ou rappeler aux patients de prendre leurs médicaments. Les initiatives de santé par téléphonie mobile ont été fortement encouragées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui indique que 83 % des pays avaient au moins une initiative de ce type en cours en 2009, et trois quarts de ceux-là 4 ou plus¹⁰. Les organismes d'aide au développement s'attachent à suivre de près l'efficacité-coût de ces initiatives et leurs incidences en matière de santé, notamment dans les zones rurales.

11. Avec l'essor des services dans des pays comme le Kenya et les Philippines, les transactions par téléphonie mobile ont suscité beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme. S'appuyant sur les réseaux de téléphonie mobile pour pallier la faiblesse des réseaux bancaires dans les pays en développement, ces services permettent aux usagers de gérer leur épargne, d'accéder aux capitaux, d'envoyer des fonds et d'effectuer des micropaiements plus facilement. La valeur des transactions réalisées au Kenya par ce moyen est estimée à 11 % au moins du PIB¹¹. Différents modèles de transaction financière ont été mis au point dans différents pays, avec plus ou moins de succès, et les entreprises comme les organismes de développement ont à cœur de déterminer les raisons de leur réussite ou de leur échec et lesquels sont les plus avantageux. La mise sur le marché des services de transactions mobiles ne dépend pas seulement du secteur de la communication, elle suppose aussi des changements dans les modes de prestation et dans la réglementation des services financiers. Un marché des transactions mobiles dynamique pourrait avoir des répercussions majeures sur le coût et le flux des envois de fonds au niveau international, qui contribuent pour une part importante au revenu des familles pauvres dans de nombreux pays.

¹⁰ <http://www.unctad.info/upload/WSIS5/Contributions/UNGIS/WHO.pdf>.

¹¹ <http://www.economist.com/node/16319635>.

D. L'évolution d'Internet: Web 2.0 et réseaux sociaux

12. Internet continue d'évoluer très rapidement. Le nombre d'utilisateurs dans le monde aurait encore augmenté de 12 % en 2010 pour atteindre aujourd'hui environ 2 milliards de personnes – deux fois plus qu'en 2005 et près d'un tiers de la population mondiale. Plus de la moitié de ces utilisateurs vivent dans les pays en développement, même s'il existe toujours une différence sensible entre l'Europe, où l'on estime que 65 % de la population était connectée à la fin de 2010, et l'Afrique subsaharienne, où ce taux s'établirait à 9,6 % seulement¹². Le Gouvernement finlandais, reconnaissant la généralisation et l'importance croissante de l'Internet, a fait de l'accès à l'Internet haut débit un droit énoncé dans la loi¹³.

13. Depuis le SMSI, Internet a été marqué par une évolution spectaculaire due à l'augmentation des contenus créés par les internautes sur ce que l'on appelle souvent le Web 2.0. Pour beaucoup d'utilisateurs, Internet sert désormais autant à participer d'une manière interactive à des communautés virtuelles et à échanger des contenus personnels via ces réseaux sociaux qu'à accéder aux informations fournies par les sites classiques. Le réseau social le plus connu, Facebook, qui a vu le jour peu après la tenue du SMSI, compte aujourd'hui plus de 500 millions d'utilisateurs, soit près d'un quart de tous les internautes, et il est le deuxième site en ligne le plus visité après le moteur de recherche Google¹⁴. Le site de microblogage Twitter, qui a été lancé en 2006, annonçait 175 millions d'utilisateurs inscrits au début de 2011 et figure, lui aussi, parmi les 20 sites Web les plus consultés¹⁵.

14. Les réseaux sociaux et la multiplication des contenus créés par les internautes auront vraisemblablement un profond impact. Ces phénomènes ont modifié l'équilibre entre éditeurs et consommateurs de contenus, donnant à beaucoup plus de gens la possibilité d'exprimer leurs opinions en ligne. Il semble qu'ils aient joué un rôle capital pour l'échange d'informations qui ont influé sur les changements politiques récents, en Tunisie comme en Égypte, et dans la nouvelle dynamique des relations entre pays d'origine et communautés de la diaspora. Ils offrent aux entreprises et aux créateurs de nouveaux moyens de commercialiser les biens et services et sont également des instruments possibles de collecte d'informations auprès des internautes et de diffusion de contenus à visée locale et développementiste ainsi que de mobilisation de la base en faveur du développement. Il y a lieu de penser que leur influence va s'étendre dans les cinq années à venir.

E. Confidentialité et sécurité des données

15. Les préoccupations au sujet de la confidentialité et de la sécurité des données continuent de grandir, à mesure qu'augmentent le nombre de personnes connectées et le volume de données contenues dans les systèmes informatiques et les centres de données. Gouvernements et entreprises sont inquiets des dangers pour la sécurité nationale et la confidentialité commerciale et des risques d'espionnage industriel. Les citoyens et les organisations de la société civile sont, pour leur part, inquiets de l'exploitation des données personnelles par les administrations publiques et les entreprises ainsi que des risques d'usurpation d'identité et d'autres utilisations frauduleuses. Le pouvoir et la capacité d'Internet de bouleverser un certain nombre de certitudes sur la confidentialité des données et la diffusion de l'information ont été démontrés lors de la publication de documents

¹² http://www.itu.int/ITU-D/ict/statistics/at_glance/Key/Telecom.html.

¹³ http://www.businessweek.com/the_thread/techbeat/archives/2009/10/finland_broadband_is_a_legal_right.html.

¹⁴ <http://www.facebook.com/press/info.php?statistics>; <http://www.alexa.com>.

¹⁵ <http://business.twitter.com/about>.

confidentiels sur certains sites Web en 2010, et par la rapidité du bouche à oreille électronique sur les réseaux sociaux.

16. Une autre innovation susceptible d'avoir des conséquences en matière de confidentialité et de sécurité est l'informatique en nuage. Cette nouvelle architecture déplace des tâches jusqu'à présent réalisées par les utilisateurs sur leurs propres ordinateurs et avec leurs propres logiciels vers des applications, du matériel et des logiciels situés dans le cyberspace. Pour les utilisateurs finals, elle devrait avoir, entre autres avantages, ceux de réduire les coûts, d'améliorer la productivité et de rendre plus efficaces les pratiques commerciales et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

17. Les répercussions de l'informatique en nuage devraient dépasser le champ des technologies de l'information pour s'étendre, notamment, à des secteurs productifs tels que le secteur manufacturier, les médias, les services de santé, l'éducation et d'autres services publics. Le succès de cette nouvelle architecture sera sans doute en partie tributaire de la capacité des entreprises du secteur, ainsi que des gouvernements et des entreprises qui possèdent de grandes bases de données, d'apaiser les inquiétudes des usagers quant à la confidentialité et à la sécurité des données et de repenser les règles de sécurité applicables à ce nouvel environnement numérique.

II. Mise en œuvre et suivi aux niveaux régional et international

A. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional

18. Les commissions régionales de l'ONU continuent d'appuyer la mise en œuvre des résultats du SMSI au moyen de plans d'action régionaux¹⁶. Il a été rendu compte d'une large gamme d'activités au niveau régional: conférences et ateliers régionaux, facilitation des échanges de bonnes pratiques et d'expérience, appui aux gouvernements dans l'élaboration des politiques, renforcement des capacités, déploiement de services fondés sur les TIC, et coopération à des programmes et projets régionaux.

1. Afrique

19. Les infrastructures africaines ont continué d'enregistrer une évolution positive. La côte du continent africain est à présent entièrement connectée aux câbles de fibre optique sous-marins internationaux, tandis que, dans de nombreux pays, gouvernements et entreprises s'emploient à moderniser les infrastructures dorsales nationales et/ou la connectivité entre pays. Les tarifs de gros baissent, laissant entrevoir d'autres avantages à venir. Le nombre de nouveaux abonnements de téléphonie mobile a continué de progresser à un rythme soutenu, tout comme l'innovation dans le domaine des services bancaires par téléphonie mobile et des services en ligne.

20. Le Comité africain chargé du suivi du SMSI se réunit tous les deux ans pour évaluer et examiner les résultats de la mise en œuvre du Sommet. Il a évalué les trois années d'activités qui ont suivi le Sommet de Tunis dans une publication intitulée *Implementing the WSIS Action Lines in Africa: Analysis of Country Reports*, et a lancé une enquête sur les progrès réalisés pendant les cinq années écoulées depuis le Sommet, qui sera examinée en mai 2011.

¹⁶ Pour de plus amples détails, voir le Rapport du Secrétaire général intitulé «Promouvoir l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire, en vue de renforcer les capacités de tous les individus dans une société numérique» (E/CN.16/2007/2).

21. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a continué de promouvoir la réalisation des objectifs du SMSI dans le cadre de l'initiative «Société africaine à l'ère de l'information». Quarante-trois pays africains sont dotés d'une politique nationale en matière de TIC, et quatre s'y sont attelés; seuls six pays du continent n'ont pas entrepris de démarche dans ce sens. Au premier rang des priorités des stratégies de TIC au service du développement figurent les infrastructures, l'éducation, le cybergouvernement et la mise en valeur des ressources humaines. Appuyer l'élaboration de cyberstratégies a été l'une des priorités de la CEA, et elle a travaillé avec le soutien du Gouvernement finlandais. En 2010, elle a ainsi coopéré à l'élaboration de stratégies électroniques générales ou sectorielles dans 10 pays.

22. La CEA a entrepris une série de programmes aux niveaux continental et régional. Elle a notamment œuvré à l'élaboration et à l'application de systèmes d'information géographiques au service du développement. Plusieurs pays mettent en place des stratégies sectorielles pour intégrer les résultats de ces programmes dans les processus de développement. La CEA a aussi appuyé la mise en œuvre, en Afrique, du projet d'établissement de réseaux de savoir au moyen de points d'accès aux TIC pour les populations défavorisées, notamment en établissant le réseau de savoir des télécentres locaux africains qui compte 18 télécentres locaux et 8 réseaux nationaux de télécentres. Elle a publié une étude sur les incidences et le potentiel des services bancaires par téléphonie mobile et a commandé une étude sur l'utilisation de la technologie mobile pour la collecte et la diffusion de données sanitaires; elle a en outre apporté son appui aux travaux réalisés par l'Academia Research Network pour mettre au point des indicateurs d'impact socioéconomique des TIC au service du développement, sur la base de l'expérience de la République-Unie de Tanzanie.

23. L'Information Technology Centre for Africa a lancé le programme du Centre de formation Asie-Pacifique pour les TIC au service du développement intitulé «Université des TIC pour les responsables gouvernementaux» sur le continent. Ce programme comprend une formation à l'intention des diplomates et des parlementaires. Dans le cadre de l'initiative SCAN-ICT, la CEA a continué de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique en matière de collecte et d'analyse de statistiques sur les TIC.

24. Le sommet de l'Union africaine, en février 2010, qui s'est penché sur le thème «Technologies de l'information et de la communication en Afrique: défis et perspectives pour le développement», a adopté une déclaration sur l'avenir des TIC en Afrique. Des travaux ont commencé sur l'élaboration d'un projet de convention africaine sur la cybersécurité et les cybertransactions. Parmi les initiatives menées par les communautés économiques régionales, on peut citer l'élaboration de nouvelles lois sur la protection des données et les cybertransactions ainsi qu'un projet de directive sur la cybercriminalité dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un atelier sur la cybersécurité dans la région du Maghreb et des activités d'assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie visant à mettre les TIC au service du développement et de l'intégration régionale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

25. En collaboration avec l'UIT, la CNUCED et d'autres institutions internationales, le Gouvernement tunisien a organisé à Tunis, en novembre 2010, le cinquième Forum «ICT4All», qui était consacré à la participation des jeunes à la société de l'information.

2. Asie et Pacifique

26. Dans la région Asie-Pacifique, la situation économique et la situation en matière de TIC varient considérablement d'un pays à l'autre. En 2010, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a publié une enquête¹⁷ sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats du SMSI, où elle analyse le développement dans le domaine des TIC et formule des recommandations pour l'avenir. Si la région a atteint les objectifs statistiques fixés par le SMSI en matière d'accès aux TIC, cela ne signifie pas pour autant que l'utilisation de ces technologies ait pénétré en profondeur toutes les couches de la société. La CESAP s'inquiète du fait que le manque de contenus et d'applications pertinents limite le développement du secteur des TIC et sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle considère que les réseaux mobiles sont un moyen formidable d'élargir l'accès à l'information, en particulier dans les zones rurales, et cherche à promouvoir le développement d'applications mobiles répondant aux besoins des pauvres, telles que les services bancaires et les services de santé.

27. Le Comité de la technologie de l'information et de la communication de la CESAP s'occupe de l'intégration des TIC dans les programmes de développement nationaux et régionaux, de leur transfert et de leur mise en œuvre, du renforcement des capacités humaines et institutionnelles en ce qui concerne leur utilisation, et de leur utilisation pour la réduction des risques de catastrophe. À sa deuxième session, qui a eu lieu en novembre 2010, les participants ont souligné l'importance de la coopération économique et de la connectivité régionales, en particulier pour rapprocher les pays insulaires du Pacifique des autres pays de la région. Le Comité a aussi souligné l'importance de la coopération régionale pour le développement du haut débit, y compris pour ce qui concerne les questions de disponibilité, de coût et de fiabilité¹⁸.

28. Le Centre de formation Asie-Pacifique pour les TIC au service du développement travaille selon trois axes: la formation, la recherche et la gestion des savoirs. Son programme phare intitulé «Université des TIC pour les responsables gouvernementaux»¹⁹ a été mis en œuvre dans 18 pays de la région et introduit en Afrique par la CEA, et devrait être utilisé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Les huit modules qui le composent existent à présent en cinq langues et ont permis de former plus de 7 000 personnes depuis 2006. Deux nouveaux modules sont en préparation, l'un qui traite de réduction des risques de catastrophe et l'autre d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Le programme «Université virtuelle» du Centre Asie-Pacifique est à présent utilisé pour l'enseignement à distance.

29. Un autre des projets de la CESAP concerne le renforcement des politiques en matière de TIC et de leurs applications en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du SMSI en Asie et dans le Pacifique. Il vise à sensibiliser les responsables politiques et les parties prenantes aux possibilités offertes par les nouvelles technologies et à ce qu'elles peuvent faire pour favoriser le développement économique et social. La CESAP s'est concentrée sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, tout en encourageant les pays de la région qui ont une grande expérience dans ce domaine (dont la Chine, l'Inde et la République de Corée) à faire connaître leur expérience et les enseignements qu'ils en ont tirés aux autres pays.

¹⁷ http://www.unescap.org/idd/events/cict-2010/CUCT2_2E.pdf.

¹⁸ <http://www.unescap.org/idd/events/cict-2010/index.asp>.

¹⁹ <http://www.unapcict.org/academy>.

3. Asie occidentale

30. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a continué d'œuvrer à la réalisation des objectifs en matière de TIC dans le cadre du Plan d'action régional, convenu à Damas en 2009. Son portail sur la société de l'information et sa publication *Regional Profile of the Information Society in Western Asia* fournissent des informations sur les TIC dans la région.

31. En 2010, la CESAO a continué de promouvoir le projet d'établissement de réseaux de savoir au moyen de points d'accès aux TIC pour les populations défavorisées, qui encourage la création de télécentres et d'autres points d'accès locaux dans les zones rurales. Parmi les activités réalisées, on peut citer les ateliers sur la gestion et la pérennité des centres et des réseaux de connaissances en Égypte et en République arabe syrienne ainsi qu'une évaluation qui a abouti à une recommandation visant à donner suite au projet d'établissement de réseaux de savoir par la création d'un autre programme.

32. La CESAO a continué de participer pleinement à la réalisation de bon nombre des grandes orientations du SMSI. C'est ainsi qu'elle a organisé des ateliers sur la prestation de services en ligne dans la société civile, la mesure des statistiques concernant les TIC et la collecte de données. Elle a poursuivi les travaux sur l'harmonisation de la cyberléislation, lancés en 2009, en réalisant des études et en compilant des rapports sur l'état de la législation dans 18 pays arabes. En coopération avec l'UIT, la Ligue des États arabes et des organisations régionales et internationales, elle a continué d'œuvrer en faveur de la diversité linguistique et culturelle dans la société de l'information, notamment en prônant un plus grand usage de la langue arabe.

33. La CESAO s'est aussi beaucoup intéressée à la question de la confidentialité et de la sécurité liées à l'utilisation des TIC. Après la publication, en 2009, d'une étude intitulée *Building Trust in E-Services in the ESCWA Region*, elle a organisé un atelier sur le thème «Renforcer la confiance dans les services en ligne dans le monde arabe». Les recommandations formulées à l'issue de l'atelier ont porté notamment sur l'élaboration de stratégies nationales visant à renforcer la confiance, sur la formation des juges et des avocats à la cyberléislation et sur la sensibilisation de la région aux dimensions éthiques d'Internet.

34. La CESAO considère qu'il est possible de promouvoir l'intégration régionale en mettant en évidence les avantages d'une initiative commune telle que la mise en place de réseaux dorsaux régionaux de haut débit, l'harmonisation de la cyberléislation et l'adoption d'un système de noms de domaine en arabe. Elle considère aussi qu'il convient de sensibiliser la population et de l'aider à acquérir les compétences qui lui permettront de mieux profiter des possibilités offertes par les TIC. Elle recommande que les stratégies relatives aux TIC et les stratégies informatiques soient adaptées à l'évolution des réseaux et des technologies de la communication.

4. Amérique latine et Caraïbes

35. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué de mettre en œuvre le plan d'action régional en faveur de la société de l'information, eLAC2010, convenu en 2008. Une première évaluation des résultats du plan, une consultation publique de grande ampleur organisée entre décembre 2009 et juillet 2010 ainsi que la participation de près de 900 experts régionaux ont abouti à l'élaboration du nouveau plan d'action régional, eLAC2015, qui a été adopté à la troisième Conférence ministérielle du plan à Lima (Pérou) en novembre 2010. Fixant les priorités pour le développement de la société de l'information dans la région, notamment l'accès universel

au haut débit, le nouveau plan établit 10 orientations stratégiques et 26 objectifs²⁰. La CEPALC continuera d'assurer le secrétariat technique du processus eLAC.

36. La CEPALC a continué d'appuyer les travaux de l'Observatoire de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (OSILAC), dont l'un des principaux résultats a été la mise en œuvre du système d'information statistique en ligne sur les TIC qui réunit les renseignements obtenus par une centaine d'enquêtes réalisées auprès de ménages dans la région et permet d'effectuer des calculs et d'analyser les indicateurs dans le temps. Le sixième Atelier sur la mesure de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenu à Montevideo (Uruguay) en septembre 2010, a permis aux experts régionaux d'examiner les progrès en matière d'indicateurs régionaux et d'échanger des données d'expérience sur la manière d'améliorer les procédures et les analyses statistiques.

37. Les données de l'OSILAC et le suivi du plan d'action eLAC²¹ ont sous-tendu l'évaluation de la CEPALC qui a noté qu'en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques relatives aux TIC, la région avait fait des progrès réguliers et notables mais qu'il subsistait encore d'importants retards économiques et sociaux, notamment la faible utilisation de ces technologies par les PME, le manque d'investissement d'infrastructure ainsi que d'innovation et de production dans ce domaine, et une fracture numérique persistante selon les niveaux de revenu et les régions. La CEPALC estime qu'il est urgent pour les pays de la région de réduire la fracture numérique en matière d'accès et de qualité des services et de faciliter l'utilisation de TIC plus avancées. Elle insiste sur l'importance des politiques publiques de développement, y compris d'un dispositif réglementaire favorable à la convergence, à la diffusion des TIC dans le secteur productif et à la création d'entreprises locales produisant des biens et services numériques.

38. La CEPALC considère que le développement du haut débit est un droit civil et une priorité pour le développement régional. En juin 2010, avec le Gouvernement chilien, elle a proposé la création d'un forum régional d'échange d'expériences relatives aux politiques en matière de haut débit. Le dialogue régional sur le haut débit qui en est résulté s'est réuni à deux reprises avant la fin de 2010. En partenariat avec le Centre canadien de recherches pour le développement international et un réseau de chercheurs en TIC de la région, la CEPALC a publié une étude intitulée «*Acelerando la revolución digital: banda ancha para América Latina y el Caribe*»²². Elle a également publié un rapport intitulé *ICT for Growth and Equality: Renewing the Strategies of the Information Society*.

39. La CEPALC a commandé huit études de pays sur l'élaboration de politiques tendant à faciliter l'adoption des TIC par les entreprises. De l'aide a été apportée à un projet d'autoroute de l'information en Amérique centrale qui cherche à concevoir un modèle de gestion pour l'utilisation des capacités de fibre optique dans cette région. Des conférences et des ateliers ont été organisés sur l'éducation en ligne, la santé en ligne, le cybergouvernement et le commerce en ligne ainsi que sur la création d'une plate-forme pour l'utilisation de l'information via des comptes nationaux. Enfin, dans le cadre du programme de l'Union européenne intitulé «Alliance pour la société de l'information, phase 2» (@LIS2), la CEPALC a continué de collaborer avec des pays européens.

²⁰ Le plan d'action peut être consulté à l'adresse: http://cepal.org/socinfo/noticias/documentosdetrabajo/5/41775/2010-820-eLAC-Plan_of_Action.pdf.

²¹ Le suivi du plan d'action eLAC peut être consulté à l'adresse: <http://www.cepal.org/ddpe/publicaciones/xml/2/41802/LCR2165.pdf>.

²² <http://www.cepal.org/publicaciones/xml/7/41727/LCR.2167.pdf>.

5. Europe

40. Selon la Commission économique pour l'Europe (CEE), c'est dans cette région du monde que la fracture numérique s'est creusée le plus et le plus rapidement; elle considère que les institutions multilatérales doivent prendre des initiatives pour aider les pays en transition à élaborer des plans de développement des TIC à long terme, notamment en ce qui concerne les réseaux à haut débit. Même si les pays en transition sont en train de rattraper les pays développés de la région dans le domaine de la téléphonie, fixe et mobile, ils ont du retard pour l'accès Internet à haut débit. La CEE vient en aide à ces pays, en coopération avec la CESAP dans le cadre du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale, et en soutenant les efforts déployés pour promouvoir les réseaux de savoir en faveur des populations défavorisées. La CEE estime que les initiatives multilatérales sont très utiles en ce qui concerne les technologies du haut débit mobile, la gestion du spectre des fréquences et la politique de concurrence.

41. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a continué d'œuvrer, avec le Comité du commerce de la CEE, à la modernisation, l'amélioration sur le plan des TIC, des normes et des outils commerciaux. En 2010, il a formulé des recommandations sur la simplification et la normalisation des données pour le commerce international et sur l'interopérabilité des preuves numériques signées. Plusieurs activités, dont des activités de formation, ont été entreprises au sein du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique. En septembre 2010, un groupe de travail a adopté une proposition sur l'utilisation de la télématique pour le transport des marchandises dangereuses, et des travaux sont en cours en vue de préparer une feuille de route pour l'élaboration d'une stratégie de transport intelligent, qui sera publiée dans le courant de 2011.

42. La CEE a coopéré avec le Conseil de l'Europe et l'Association for Progressive Communications (APC) à l'élaboration d'un code des bonnes pratiques pour l'information, la participation et la transparence dans la gouvernance de l'Internet. Le Conseil de l'Europe a aussi rédigé une proposition pour un projet d'accord qui vise à définir juridiquement les principes régissant l'Internet en matière de logiciels libres, de neutralité des réseaux et de liberté d'expression.

B. Mise en œuvre et suivi au niveau international

1. Assemblée générale

43. Le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 65/141 sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement²³. Dans cette résolution, l'Assemblée générale se félicite de ce que les TIC ouvrent des perspectives nouvelles pour le règlement des problèmes de développement, mais s'inquiète de la persistance de la fracture numérique, et engage toutes les parties prenantes à continuer de coopérer pour assurer l'application efficace des textes issus du Sommet mondial.

44. Dans sa résolution 65/141, l'Assemblée générale a décidé de prolonger le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet pour une nouvelle période de cinq ans, et salué la décision du Conseil économique et social d'inviter le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement à constituer un groupe de travail sur les améliorations à apporter à ce forum. L'Assemblée générale a décidé d'examiner de nouveau l'opportunité du maintien du Forum sur la gouvernance d'Internet en 2015 lors

²³ <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan045270.pdf>.

d'un examen décennal de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial. Elle s'est félicitée de la décision du Conseil de consulter les États Membres et les autres parties concernées sur le soutien à apporter au processus de renforcement de la coopération de façon que les gouvernements puissent, sur un pied d'égalité, jouer leur rôle et exercer leurs responsabilités en ce qui concerne les questions de politique générale au niveau international relatives à Internet, mais non les questions d'ordre technique et opérationnel courantes qui n'ont pas d'incidence sur ces questions de politique générale. L'Assemblée générale a demandé qu'un rapport sur les résultats de ces consultations lui soit présenté à sa soixante-sixième session en 2011.

2. Conseil économique et social

45. Le 19 juillet 2010, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2010/2 sur le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Il s'est félicité des progrès accomplis à ce jour et des activités menées par des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, mais a constaté que si la fracture numérique s'amenuise dans certains secteurs, il reste beaucoup à faire, et que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les techniques, notamment les technologies de l'information et de la communication, ne s'est pas encore concrétisée. Le Conseil s'est inquiété, en particulier, du fossé qui se creuse en matière de connexions haut débit entre les pays selon le niveau de développement où ils se situent. Il a donc engagé toutes les parties prenantes à accorder la priorité à la conception de solutions innovantes qui favorisent l'accès de tous les pays en développement à une infrastructure à haut débit et une utilisation des services à haut débit propice au développement.

46. Le Conseil a constaté que des questions qui n'étaient pas centrales dans les débats du Sommet mondial continuent de se faire jour, et nécessitent une attention particulière, notamment les perspectives ouvertes par les TIC dans la lutte contre les changements climatiques, le respect de la vie privée sur Internet et la responsabilisation et la protection des groupes vulnérables en ligne, notamment les enfants et les jeunes. Il a réaffirmé les principes énoncés au Sommet mondial selon lesquels la gestion internationale d'Internet doit s'exercer de manière multilatérale, transparente et démocratique, avec la pleine participation des États, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales, et doit assurer une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès de tous et garantir le fonctionnement stable et sécurisé d'Internet, dans le respect du multilinguisme. Le Conseil a invité le Secrétaire général à tenir des consultations ouvertes et sans exclusive, auxquelles tous les États Membres et toutes les autres parties concernées soient conviés, afin d'aider au processus visant à renforcer la coopération, et demandé que ces consultations se tiennent avant la fin de 2010 et que les textes qui en seront issus soient présentés par l'intermédiaire du Conseil à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale aux fins d'examen. Il a invité le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement à mettre en place un groupe de travail chargé des améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet, dans le cadre du mandat énoncé dans l'Agenda de Tunis, et de présenter à la Commission à sa quatorzième session, en 2011, les recommandations qu'il jugera utiles, dans un rapport constituant une contribution de la Commission aux travaux de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

47. La résolution prie le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des résolutions du Conseil économique et social sur le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial.

3. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

48. Sous la présidence de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 2010-2011, et en coopération avec les institutions coprésidant le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UIT, PNUD, CNUCED et CEA), les 29 organismes membres du Groupe sont convenus d'un nouveau programme de travail visant à renforcer les synergies et à donner plus de visibilité au Sommet mondial au sein du système des Nations Unies.

49. Le Groupe a organisé une réunion interactive intitulée «Mécanismes de financement pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement» à l'occasion du Forum 2010 du Sommet mondial. Il prévoit d'organiser une réunion spéciale sur les TIC au cours de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendrait à Istanbul (Turquie) en mai 2011. Ses autres priorités pour 2010-2011 sont notamment de renforcer les liens entre le processus du Sommet mondial, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Groupe; de rendre compte des activités liées aux TIC au moyen de la base de données de l'Inventaire des activités du Sommet mondial; et la coopération dans le cadre de la plate-forme communautaire en ligne du Sommet mondial²⁴.

50. Le Groupe a prêté son concours à trois initiatives communes en 2010, concernant la protection des enfants sur Internet, le libre accès aux connaissances scientifiques et l'examen des politiques scientifiques, technologiques et d'innovation.

4. Facilitation et coordination de la mise en œuvre multipartite du Plan d'action de Genève

51. Le Forum 2010 du Sommet mondial a été accueilli par l'UIT à Genève du 10 au 14 mai 2010 et a attiré plus de 600 participants²⁵. Il a été marqué par plusieurs débats de haut niveau, sur le Sommet mondial et les OMD, la mise en œuvre du haut débit et ses applications, les réseaux sociaux, les TIC pour la gestion des catastrophes et la cybersécurité.

52. La réunion annuelle des organismes chargés de coordonner la mise en œuvre des grandes orientations, qui fait partie intégrante du Forum du Sommet mondial, s'est tenue le 14 mai 2010, avec deux objectifs principaux: a) évaluer l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet; et b) étudier des mesures aptes à renforcer le processus de mise en œuvre.

53. Une consultation ouverte a été organisée en ligne, sur la plate-forme communautaire du Sommet mondial²⁶, concernant le lieu d'organisation du Forum en 2011; celui-ci aura lieu à l'UIT, à Genève, du 16 au 20 mai. D'autres consultations ouvertes ont eu lieu fin 2010 et début 2011 au sujet des thèmes et des modalités du Forum 2011²⁷.

54. Conformément au paragraphe 120 de l'Agenda de Tunis qui invite les parties prenantes à communiquer des informations relatives à l'application des textes issus du Sommet mondial, l'UIT a continué de gérer la base de données de l'Inventaire des activités du Sommet mondial²⁸ et a publié le troisième rapport sur l'inventaire des activités du

²⁴ <http://www.wsis-community.org>.

²⁵ <http://www.itu.int/wsis/implementation/2010/forum/geneva>.

²⁶ <http://www.wsis-community.org>.

²⁷ <http://groups.itu.int/wsis-forum2011/Home.aspx>.

²⁸ <http://www.wsis.org/stocktaking>.

Sommet mondial en 2010²⁹. En janvier 2011, la base de données comportait plus de 5 000 entrées décrivant des initiatives que plus de 1 600 partenaires, dans plus de 140 pays, ont entreprises. En février 2010, l'UIT a lancé la plate-forme de l'Inventaire des activités du Sommet mondial³⁰ pour compléter la base de données. Celle-ci offre un accès à des services interactifs de génération Web 2.0, un calendrier mondial des manifestations, un recueil des documents et des publications relatifs au Sommet mondial, des débats thématiques, des actualités et d'autres ressources. Elle comptait en février 2011 environ 2 050 utilisateurs inscrits. Des études de cas sur la suite donnée au Sommet mondial seront ajoutées à la plate-forme en 2011.

55. L'UNESCO a poursuivi le développement de la plate-forme communautaire du Sommet mondial (<http://www.wsis-community.org>) en tant que forum de collaboration en ligne pour améliorer les interactions entre les parties prenantes afin de stimuler le processus de mise en œuvre des grandes orientations, et ce service compte à l'heure actuelle près de 1 600 participants inscrits. L'UNESCO prévoit de lancer sur le site en 2011 un cycle de débats avec modérateur.

5. Société civile, entreprises et multipartenariats

56. Bon nombre d'activités visant à atteindre les objectifs du Sommet mondial sont menées par des organismes du secteur privé et de la société civile et dans le cadre de multipartenariats.

57. D'après Business Action to Support the Information Society (BASIS), initiative de la Chambre de commerce internationale (CCI), les pays qui ont su faire face aux enjeux politiques, juridiques et réglementaires des TIC et en exploiter les possibilités enregistrent des progrès au regard des objectifs du Sommet mondial, mais le rôle des TIC dans le développement pourrait être promu plus efficacement. Cette initiative souligne l'importance des infrastructures, notamment des infrastructures haut débit, de la recherche-développement et de l'évaluation de l'impact des TIC.

58. L'Association for Progressive Communications (APC) et l'Institut humaniste pour la coopération avec les pays en développement (Hivos) ont lancé la quatrième édition de *Global Information Society Watch* en 2010. Ce rapport examine l'état de la société de l'information du point de vue des organisations de la société civile dans le monde entier. Il a porté en 2010 sur la question de l'impact des TIC sur l'environnement.

59. Internet Society (ISOC) est un forum de premier plan pour le débat des questions liées à l'Internet, et est l'organisme de tutelle du Groupe de travail d'ingénierie Internet (IETF) et d'autres organes normatifs. Son programme Next Generation Leaders aide de jeunes cadres de nombreux pays à se préparer à des rôles de responsables dans les domaines technologiques, politiques et économiques liés à Internet.

60. L'Alliance mondiale TIC et développement continue d'offrir un cadre mondial pour le dialogue sur les politiques, la constitution de partenariats et l'intégration des TIC dans les priorités générales en matière de développement. Son cinquième forum annuel mondial, intitulé «Technologies de l'information et de la communication, et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement», s'est tenu à Abou Dhabi en décembre 2010. Son site Web compte aujourd'hui une communauté en ligne de plus de 1 900 membres qui peuvent prendre part à des débats sur les TIC et les questions de développement.

²⁹ *Report on the World Summit on the Information Society Stocktaking 2010: Tracking Progress*
<http://groups.itu.int/LinkClick.aspx?fileticket=ecY3JFUoRoA%3d&tabid=740>.

³⁰ <http://www.wsis.org/stocktaking>.

6. Facilitation des grandes orientations et aperçu des activités mises en œuvre par des organismes des Nations Unies

61. Les organismes du système des Nations Unies ont fait état de nombreuses activités ayant pour objet la facilitation des grandes orientations et la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial. Elles coopèrent dans le cadre de ces activités avec des gouvernements, avec les commissions régionales, et avec d'autres parties prenantes du secteur des ONG et du secteur privé, notamment.

a) Mise en œuvre des grandes orientations

i) Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement (C1)

62. La cinquième réunion de facilitation de la grande orientation C1 a eu lieu dans le cadre du Forum 2010 du Sommet mondial, conjointement avec les réunions consacrées aux grandes orientations C7 (administration en ligne) et C11 (coopération internationale et régionale).

63. L'UIT et les commissions régionales de l'ONU ont publié en 2010 un rapport détaillé sur les cyberstratégies nationales pour le développement (*National e-Strategies for Development: Global Status and Perspectives*)³¹. Cette étude fait état d'au moins 161 pays ayant atteint l'objectif du Sommet mondial concernant la mise en place d'une stratégie en matière de TIC d'ici à 2010, l'élaboration d'une stratégie étant en cours dans 14 autres pays. Le rapport indique en quoi les cyberstratégies nationales pourraient être améliorées, notamment leur orientation stratégique et leur intégration dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les programmes de développement nationaux. Il souligne la nécessité de cyberstratégies sectorielles plus systématiques qui tirent parti des potentialités offertes par les TIC pour atteindre les buts d'autres grandes orientations.

64. L'édition 2010 de l'étude sur l'administration en ligne du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a eu pour thème «Leveraging e-government at a time of financial and economic crisis»³². Cette publication offre une analyse complète du développement de l'administration en ligne dans le monde entier et en examine le lien avec des aspects des dépenses publiques comme les mesures d'incitations fiscales, l'intégrité et l'efficacité du contrôle financier et la qualité des services publics.

65. Le registre mondial de connaissances du Département des affaires économiques et sociales sur l'administration électronique et l'administration mobile facilite l'échange de connaissances sur bon nombre d'aspects de l'action publique en matière de TIC. Le Département a aussi poursuivi sa coopération avec l'Union interparlementaire (UIP) visant à promouvoir la compréhension et l'utilisation des TIC par les parlementaires dans le cadre du Centre pour les TIC au Parlement.

66. Les commissions régionales de l'ONU ont travaillé avec les administrations nationales pour améliorer la qualité de l'administration en ligne. La CEPALC, par exemple, a mené un atelier dans sa région sur l'administration électronique comme moyen d'assurer la transparence, en se fondant sur l'expérience acquise en Europe et en Amérique latine.

³¹ <http://www.itu.int/ITU-D/cyb/estrat/estrat2010.html>.

³² http://www2.unpan.org/egovkb/documents/2010/E_Gov_2010_Complete.pdf.

67. La Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui a lieu tous les quatre ans sous l'égide de l'UIT, s'est tenue à Hyderabad (Inde) en mai et juin 2010, et a fixé le programme de travail de l'UIT relatif au développement pour les quatre prochaines années.

ii) Infrastructures de l'information et de la communication (C2)

68. La réunion de facilitation de la grande orientation C2 lors du Forum 2010 du Sommet mondial a eu pour thème la définition des enjeux de développement des infrastructures jusqu'à 2015. En 2010, l'UIT a publié un plan d'exécution pour la grande orientation C2 et lancé un portail pour la présentation des rapports concernant cette orientation.

69. L'UIT continue de s'intéresser à de nombreux aspects du développement, du déploiement et de la réglementation des infrastructures. Des questions fondamentales ont été débattues à la Conférence mondiale de développement des télécommunications, au Colloque mondial des régulateurs et au Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC. Le thème de ce forum, tenu à Dakar (Sénégal) en novembre 2010, s'est intitulé «Favoriser le monde numérique de demain». Une thématique spéciale a été consacrée aux communications hertziennes.

70. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT continue de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes mondiales pour les télécommunications. Des secteurs d'activité importants en matière de normalisation sont ceux qui concernent les normes comptables et les normes techniques relatives aux réseaux de prochaine génération. Une série de manifestations a été consacrée en 2010 aux normes et à l'interopérabilité des services de télévision par Internet (IPTV). Le Bureau des radiocommunications de l'UIT a mené des travaux au niveau international sur l'accès hertzien à Internet, les radiocommunications d'urgence, les systèmes de télédétection et la diffusion numérique. L'UIT a aussi travaillé en coopération avec d'autres organismes dans le cadre de l'Activité conjointe de coordination sur l'accessibilité et les facteurs humains afin de promouvoir l'accès des personnes handicapées.

71. Conjointement avec des partenaires internationaux, l'UIT soutient six initiatives phares «Connecter le monde», parmi lesquelles le Partenariat pour le haut débit hertzien, qui vise à promouvoir le financement et le déploiement des infrastructures haut débit; Connecter les villages, qui soutient la connectivité de base dans les régions isolées et rurales; et l'Initiative UIT pour la santé mobile, qui soutient l'utilisation des infrastructures pour exécuter des programmes de santé et améliorer la situation sanitaire. L'Initiative Connecter une école, Connecter une communauté utilise un outil et une plate-forme en ligne pour améliorer l'accès au haut débit dans les écoles et faire en sorte qu'elles puissent servir de centres TIC pour la collectivité.

72. La gestion des catastrophes a continué de constituer une priorité pour les organismes s'occupant des questions liées aux télécommunications et aux secours humanitaires comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Télécoms sans frontières.

73. L'UIT et l'UNESCO ont uni leurs efforts en 2010 pour coordonner les activités de la Commission du haut débit au service développement numérique³³. Sous la présidence de S. E. M. Paul Kagame, Président du Rwanda, et de M. Carlos Slim Helú, Président Directeur général de Telmex, la Commission a réuni des personnalités de haut niveau du secteur des TIC et des organismes de développement afin de proposer un programme

³³ <http://www.broadbandcommission.org>.

d'action visant à promouvoir l'investissement dans le haut débit et les applications de cette technologie, et favoriser ainsi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement. Son rapport a été présenté à l'Assemblée générale en septembre 2010.

iii) Accès à l'information et au savoir (C3)

74. La grande orientation C3 a suscité l'intérêt d'organisations très diverses. Il est à noter que davantage de projets ont été signalés à la base de données de l'Inventaire des activités du Sommet mondial pour cette grande orientation que pour toute autre.

75. Au Forum 2010 du Sommet mondial, l'UNESCO a organisé des réunions de facilitation de la grande orientation C3 sur le thème «Les TIC et les personnes handicapées» et le thème «Accès à l'information scientifique» (conjointement avec la grande orientation C7 sur la cyberscience), ainsi qu'un atelier thématique sur les TIC et la question hommes-femmes en coopération avec d'autres partenaires.

76. L'UNESCO a continué, tout au long de l'année, de mener son programme Mémoire du monde, qui préserve et diffuse le patrimoine documentaire de cultures du monde entier. L'UNESCO s'est intéressée à la généralisation de l'accès aux TIC pour les personnes handicapées, à la formation interne sur l'accès au Web, et à l'élaboration de lignes directrices pour un accès ouvert à la documentation électronique dans le monde du travail. Elle a souligné l'intérêt des logiciels libres à la faveur d'évaluations de l'exploitation de ces logiciels dans les écoles primaires et secondaires en Inde et en Espagne et d'une analyse des disparités hommes-femmes en matière de logiciels libres.

77. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a réalisé plusieurs initiatives, notamment un séminaire régional pour l'Afrique sur la propriété intellectuelle, les logiciels et la cybersanté, une réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'octroi des licences de droit d'auteur, et le lancement d'un dialogue des parties prenantes sur les enjeux internationaux de la gestion des droits. Son Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes suit l'évolution du droit relatif au droit d'auteur, et s'emploie, le cas échéant, à mettre au point de nouvelles approches, par exemple dans le cadre des débats actuels concernant les besoins de certains groupes d'utilisateurs comme les personnes malvoyantes.

78. L'accès à la recherche et à l'information scientifiques est une priorité pour bon nombre d'organismes. L'UNESCO a continué de promouvoir l'accès libre aux périodiques, en montrant l'intérêt de cette démarche pour le développement à l'occasion d'un atelier régional organisé avec l'Académie des sciences d'Afrique du Sud et l'EIFL en Afrique du Sud en novembre 2010. Le programme HINARI de l'OMS met à disposition des ressources médicales à des conditions de préférence dans les pays en développement, et cette initiative est reprise actuellement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le programme de l'OMPI d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD) propose aux pays les moins avancés (PMA) et à d'autres pays en développement un accès gratuit ou à prix réduit à plus de 50 périodiques scientifiques et techniques. En 2010, l'OMPI a aussi lancé l'initiative Accès à l'information spécialisée en matière de brevet, ainsi que WIPO Lex, base de données offrant un accès en ligne gratuit aux lois et traités relatifs à la propriété intellectuelle.

79. L'UIT a mis en ligne en accès libre des documents provenant de ses ateliers et d'autres manifestations ainsi que diverses ressources (portails, outils et bases de données, notamment). Ses activités de coopération technique pour l'accessibilité ont consisté notamment dans des télécentres et des centres TIC à l'intention des populations marginalisées. La CESAO et d'autres commissions régionales ont poursuivi l'initiative

pour le développement des réseaux de savoir par la mise en place de points d'accès aux TIC pour les populations défavorisées.

iv) Renforcement des capacités (C4)

80. La quatrième réunion de facilitation de la grande orientation C4, organisée par l'UIT en mai 2010, a eu pour thème «Égalité des chances et accès au numérique».

81. L'UIT mène de nombreuses activités dans le cadre de son programme de renforcement des ressources humaines, notamment des activités de formation aux niveaux régional et international, des ateliers, des activités de téléapprentissage et des échanges d'expérience. Elle a organisé plus de 120 cours en 2010, y compris des cours en ligne, pour quelque 3 000 participants. Le portail de l'Académie de l'UIT a continué de se développer de manière à offrir un point d'accès unique aux possibilités de formation aux TIC dispensée en présentiel ou à distance.

82. Le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, administré par le Département des affaires économiques et sociales, gère un centre de formation en ligne proposant des cours et des supports de formation sur l'administration et la gestion publiques. Plus de 2 500 personnes se sont inscrites à ces cours en 2010, en augmentation de 7 % par rapport à 2009.

83. Les commissions régionales ont organisé des ateliers de renforcement des capacités dans de nombreuses régions. La CESAO, par exemple, a proposé des ateliers sur les statistiques et la collecte des données et sur la mise en place d'observatoires pour la science, la technologie et l'innovation. Le programme «Université des TIC pour les responsables gouvernementaux», conçu par la CESAP et le Centre de formation Asie-Pacifique pour les TIC au service du développement, est utilisé dans plusieurs régions.

84. L'Académie de l'OMPI a continué de proposer des cours en ligne sur les questions relatives à la propriété intellectuelle. Elle a enregistré 84 000 participants à ces cours en 2009/10 et prévoit d'en développer l'offre multilingue en 2011.

85. La CNUCED a entrepris en 2010 des activités de renforcement des capacités sur la cyberlégislation et la mise en place d'un cadre favorable à l'entreprise électronique. En particulier, elle a facilité l'harmonisation au plan régional des cyberlégislations en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Un cours à distance sur le commerce électronique à l'intention des pays d'Amérique latine, entrepris avec l'appui du Gouvernement espagnol, lui a permis de former plus de 200 responsables de 19 pays aux cadres juridiques nationaux pour les TIC et le commerce électronique.

v) Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (C5)

86. Un débat de haut niveau sur la cybersécurité a été organisé lors du Forum 2010 du Sommet mondial, parallèlement à la réunion de facilitation de la grande orientation C5, avec la participation de spécialistes des gouvernements, du secteur privé, des organisations internationales et de la société civile. Les débats ont été organisés en fonction des cinq grands axes du Programme mondial cybersécurité (GCA): a) mesures juridiques; b) mesures techniques et de procédure; c) structures d'organisation; d) renforcement des capacités; et e) coopération internationale. L'UIT a publié un document sur la stratégie future concernant cette grande orientation.

87. L'UIT a continué d'œuvrer pour la coopération et le dialogue internationaux et de coopérer avec d'autres parties prenantes, notamment les organismes des Nations Unies et le secteur des TIC, pour relever les défis liés aux cybermenaces. Dans cette perspective, le Programme mondial cybersécurité (GCA) offre un cadre global pour renforcer la coordination et l'harmonisation au plan mondial, et s'oriente actuellement vers la mise en

œuvre d'activités concrètes dans le cadre du Partenariat multilatéral international contre les cybermenaces (IMPACT) et de l'Initiative pour la protection en ligne des enfants. En janvier 2011, quelque 70 États Membres de l'ONU utilisaient déjà les services offerts par IMPACT, notamment le Centre d'alerte mondial, ressource intégrée en temps réel pour l'alerte rapide et la gestion des incidents. Plus de 20 pays ont reçu de l'UIT une aide à la mise en place d'équipes d'intervention en cas d'incident informatique.

88. En novembre 2010, une nouvelle initiative mondiale pour la protection en ligne des enfants a été lancée afin d'appliquer des principes directeurs et d'autres ressources mise au point par un groupe multipartenaires.

89. Le Conseil de l'Europe soutient le Projet global sur la cybercriminalité. Conjointement avec l'Union européenne, il a lancé un programme de coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité en Europe du Sud-Est, une campagne pour l'Europe de l'Est devant suivre en 2011. Le Conseil a poursuivi ses travaux visant à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne, et à lutter contre les menaces en ligne visant les femmes. En 2010, il a adopté une convention visant à lutter contre les médicaments contrefaits, y compris ceux vendus sur Internet, et une recommandation concernant la protection des données et le profilage.

90. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI propose des options de règlement des litiges pour traiter les questions relatives aux marques qui se posent dans le cadre du système des noms de domaines de l'Internet. En 2010, il a aidé à régler quelque 2 700 litiges relatifs aux noms de domaines et mis en place des règles directrices simplifiées pour le règlement des litiges par voie électronique.

vi) Environnement propice (C6)

91. La réunion de facilitation 2010 pour la grande orientation C6 a mis l'accent sur les politiques relatives au haut débit, et souligné l'intérêt des multipartenariats (public-privé aussi bien que privé-privé). L'UIT a élaboré un plan de marche pour cette grande orientation, où sont indiqués les objectifs et les principaux partenaires pour la période à venir. Un site Web a été proposé pour permettre l'accès à l'information relative aux bonnes pratiques en usage dans un environnement propice, en s'appuyant sur les vastes ressources dont dispose l'UIT dans ce domaine.

92. L'édition 2009 du rapport de la série de l'UIT intitulée *Tendances des réformes dans les télécommunications* a eu pour thème «Pour stimuler la croissance, une réglementation des TIC efficace». Le Colloque annuel des régulateurs s'est tenu à Dakar (Sénégal) en novembre 2010; il a été précédé d'un forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC. L'UIT a continué de proposer ses conseils aux décideurs et aux régulateurs au moyen de ressources en ligne comme le kit pratique sur la réglementation des TIC (publié conjointement avec *infoDev*), la base de données sur la réglementation des télécommunications dans le monde, le Centre d'échange d'informations sur les décisions prises dans le domaine de la réglementation des TIC et le Programme mondial d'échange d'informations entre les régulateurs (G-REX), qui met à la disposition des régulateurs un forum de discussion en ligne. D'autres activités en cours, dont un appui technique aux gouvernements ainsi que des ateliers, concernent des questions comme la gestion du spectre, le renforcement des capacités nationales, la gouvernance d'Internet et les noms de domaines internationalisés, la connectivité Internet régionale et la mise au point de modèles de coût pour les télécommunications.

93. D'autres organismes, dont la Banque mondiale, des institutions financières internationales et les commissions régionales de l'ONU ont joué un rôle important pour ce qui est de promouvoir un environnement propice par des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique.

vii) Applications des TIC (C7)

Administration en ligne

94. Le Département des affaires économiques et sociales et l'UIT ont organisé une réunion d'experts intitulée «Administration en ligne et nouvelles technologies» lors du Forum 2010 du Sommet mondial, où il a été question de la participation des particuliers pour favoriser la responsabilité, la transparence et la qualité de service, ainsi que du rôle des réseaux sociaux.

95. Dans son étude sur l'administration en ligne (*E-Government Survey*) de 2010, le Département des affaires économiques et sociales a constaté que l'administration en ligne peut améliorer l'efficacité des services publics et aider les gouvernements à répondre à la demande croissante de services publics dans un contexte financier difficile. Le Département a aussi produit un rapport intitulé «Rethinking e-government with broadband» (Réformer l'administration en ligne avec le haut débit) pour le compte de la Commission du haut débit au service du développement numérique, et a coopéré avec les membres du Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement au sein de groupes de travail chargés d'élaborer des indicateurs pour l'administration en ligne.

96. L'UIT et les commissions régionales ont collaboré à un examen de l'état d'avancement actuel des cyberstratégies nationales pour le développement, en s'appuyant sur la base de données de l'Inventaire des activités du Sommet mondial (voir grande orientation C1).

97. Le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements a continué de mettre en place une communauté mondiale de parlementaires ayant une connaissance spécialisée des TIC. La quatrième Conférence mondiale sur le Parlement en ligne s'est tenue à Genève en 2010 en présence de 95 délégations. Le rapport du Parlement en ligne 2010 a utilisé les résultats d'une enquête à l'échelle mondiale sur les TIC dans les parlements, réalisée en 2009 pour mesurer l'écart entre les parlements de différents pays et régions se situant à des niveaux de développement différents. Le Centre offre une assistance technique, organise des ateliers et publie des recommandations et des documents de référence comme les lignes directrices relatives aux sites Web des parlements, publiées en 2009.

98. L'OMPI a aidé 51 pays à moderniser leur mode d'administration de la propriété intellectuelle et a travaillé avec des pays en développement pour améliorer la gestion des droits d'auteur.

Commerce électronique

99. La CNUCED, le Centre du commerce international CNUCED/OMC et la FAO (facilitateur principal de la grande orientation relative à la cyberagriculture) a organisé pendant le Forum 2010 du Sommet mondial une réunion conjointe sur les TIC et les entreprises rurales.

100. Dans son *Rapport sur l'économie de l'information 2010*, la CNUCED recense de nouvelles possibilités d'utiliser les TIC pour réduire la pauvreté, grâce notamment à l'autonomisation des microentrepreneurs par les communications mobiles et à l'utilisation des partenariats public-privé dans des projets de réduction de la pauvreté.

101. Des dispositions importantes ont été prises en vue de développer les statistiques sur le commerce électronique. Le Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement a créé un cadre pour la coopération interinstitutions dans la mise au point d'indicateurs et l'amélioration de la mesure des données, tandis que ses institutions membres s'emploient à renforcer les capacités des organismes de statistique nationaux. La

CNUCED aide les États membres à améliorer la diffusion des statistiques sur les entreprises, notamment celles qui concernent le secteur des TIC. Son manuel pour la production de statistiques sur l'économie de l'information sert de support pour des cours de formation régionaux, qui sont souvent organisés en collaboration entre institutions membres du Partenariat.

102. Les premiers tableaux de résultats établis à partir des indicateurs de base sur les TIC et l'économie de l'information ont été publiés en 2010 par le portail statistique de la CNUCED³⁴. Les indicateurs en question portent notamment sur la proportion de la population active employée dans le secteur des TIC et sur la part du secteur dans les importations et les exportations de marchandises et la valeur ajoutée brute. Des indicateurs sur l'utilisation des TIC dans les entreprises seront ajoutés en 2011. Une réunion organisée par la CNUCED à la Conférence de la Commission de la science et de technique au service du développement à Londres en 2010 a contribué à engager un échange de vues sur les TIC au service du développement avec le monde universitaire.

103. La Commission de la science et de la technique au service du développement a débattu de l'évaluation des retombées à plus long terme pour le développement au cours d'un groupe intersessions en décembre 2010 et examinera cet aspect plus avant à sa quatorzième session en 2011.

Téléenseignement

104. La réunion de facilitation pour la grande orientation C7, tenue en mai 2010, a mis l'accent sur de nouvelles méthodes d'apprentissage comme les réseaux sociaux en ligne, les technologies Web 2.0 et l'apprentissage par les réseaux et les combinés mobiles et les ressources éducatives ouvertes, c'est-à-dire les ressources mises à la disposition sur Internet d'enseignants et d'étudiants autres que les groupes d'utilisateurs auxquels ces ressources s'adressent initialement.

105. En 2010, l'UNESCO a continué de mettre au point un cadre de compétences en TIC pour les enseignants, notamment deux programmes types établis en coopération avec le secteur privé, la société civile et le monde universitaire. Des projets relatifs à l'apprentissage et l'alphabetisation par téléphone mobile et à l'utilisation des téléphones mobiles dans la formation des enseignants ont été mis en œuvre en coopération avec Nokia. L'institut de statistiques de l'UNESCO a dirigé les activités du Partenariat sur la mesure des contributions des TIC au développement pour le secteur éducatif. La série élargie d'indicateurs des TIC dans l'éducation a été publiée pour servir de support au renforcement des capacités au niveau national. De nouveaux principes d'action ont été élaborés pour les TIC et la réforme du secteur éducatif, et une étude analytique a été publiée sur le potentiel des TIC dans le domaine de l'éducation préscolaire.

106. Outre ces activités, l'UNESCO a poursuivi ses activités sur les logiciels libres dans le domaine de l'éducation et sur l'intégration des TIC pour faciliter l'accès à l'information et à l'apprentissage aux personnes handicapées. Elle a coopéré avec *infoDev* pour promouvoir les débats en ligne entre spécialistes des questions de téléenseignement.

Cybersanté

107. La série de réunions de facilitation des grandes orientations tenue en 2010 a passé en revue les progrès réalisés ces cinq dernières années dans le domaine de la cybersanté et fait le point sur les initiatives actuelles de divers organismes. L'Observatoire mondial de la cybersanté coordonné par l'OMS suit les progrès réalisés au niveau des pays concernant les

³⁴ UNCTADStat.

objectifs inscrits dans les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et des tendances mondiales au niveau de la cybersanté. Les résultats de la deuxième enquête mondiale sur la cybersanté – qui indiquaient que le renforcement des capacités, les taux d'adoption des applications de cybersanté et les services liés aux connaissances à l'intention des professionnels de la santé et des étudiants s'étaient améliorés – sont actuellement utilisés pour établir une série de huit publications de l'Observatoire mondial de la cybersanté (2010-2011). Ces volumes portent sur la télémédecine, la gestion de l'information relative aux patients, la santé mobile, les cadres juridiques de la cybersanté, les fondements et l'apprentissage en ligne de la cybersanté, ainsi qu'un examen systématique des politiques de cybersanté et des profils nationaux de cybersanté³⁵.

108. La coordination internationale des informations en matière de santé et l'interopérabilité des normes de santé continuent de s'améliorer. L'OMS travaille avec les pays en vue de mettre en œuvre le Règlement sanitaire international de 2007 qui prévoit l'application de règles concertées pour la prévention et la gestion des risques pour la santé publique. Plus de 80 pays ont utilisé le cadre et les normes du Réseau de métrologie sanitaire pour évaluer les systèmes de santé nationaux et repérer les améliorations possibles. L'OMS collabore avec d'autres organismes de normalisation pour replacer les normes d'informatique sanitaire dans le contexte des pays en développement.

109. L'importance des TIC dans les systèmes d'intervention d'urgence a été mise en évidence lors du tremblement de terre de janvier 2010 à Haïti. Les TIC sont fondamentales pour informer sur les sinistres et en faire la cartographie, partager les informations entre institutions et avec les populations touchées, et coordonner les interventions. Le «cluster» de télécommunications d'urgence du Comité permanent interorganisations, qui coordonne l'aide humanitaire, fournit aux organismes humanitaires des données communes et des services de communications de sécurité dans les situations d'urgence. Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR, l'OMS, l'UIT et autres organismes ont renforcé les capacités et la coopération dans le domaine de l'intervention d'urgence. L'UIT a mené à bien plusieurs activités visant à mettre en place des systèmes fondés sur les TIC qui permettent de prévoir les catastrophes naturelles et dues à l'homme et d'en mesurer l'impact en privilégiant les pays en développement, les PMA et les petits États insulaires en développement.

110. L'OMS se préoccupe de la nécessité d'améliorer les informations sur les soins de santé à tous les niveaux, y compris les décideurs, les professionnels de la santé et les patients. Cela pose des problèmes d'exhaustivité, auxquels s'ajoute la nécessité d'assurer que les informations soient exactes, à jour et présentées de façon à pouvoir s'adapter à diverses cultures. L'OMS reconnaît qu'il reste encore du travail à faire pour arriver à des modèles commerciaux viables qui permettent de toucher de façon équitable et abordable des populations mal desservies.

111. L'UIT et l'OMS ont organisé conjointement la réunion de facilitation sur la cybersanté au forum 2010 du Sommet mondial sur la société de l'information. Les participants à la réunion ont mis en évidence les principaux obstacles au recours à la cybersanté et formulé des recommandations sur les prochaines mesures à prendre.

Cybertravail

112. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué à donner son soutien aux travaux sur les TIC et l'emploi. Son Learning Initiative for Entrepreneurs Programme (Programme pour une initiative d'apprentissage en faveur

³⁵ <http://www.who.int/GOe/en>.

des entrepreneurs) (HP LIFE), mis en œuvre en coopération avec Hewlett-Packard, donne aux entrepreneurs des compétences en matière de TIC moyennant un enseignement offert en ligne et hors ligne. Depuis que ce programme a démarré en 2008, 33 centres de formation ont été créés dans 11 pays et plus de 18 000 étudiants ont été formés. En 2010, ce programme a été élargi de façon à inclure le Brésil, la Chine et l'Inde.

113. Le programme de centres d'information pour les entreprises de l'ONUDI a été lancé avec succès dans les régions rurales de l'Ouganda, et des demandes de soutien ont été reçues d'autres pays. Ces centres donnent des informations fondées sur les TIC, une formation et un accès Internet aux PME sur une base commerciale. L'ONUDI a également collaboré avec Microsoft au développement de l'économie locale du logiciel en Ouganda, offrant des possibilités d'emploi aux diplômés en informatique des secteurs de l'information; elle prévoit de mettre en place une pépinière pour le développement de logiciels et un centre d'excellence en Afrique de l'Est.

114. Un projet pilote de cybertravail a été engagé à Brazzaville par le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale, et s'est depuis lors élargi au Gabon. Un mémorandum d'entente a été signé par la CEA et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en vue de sa mise en œuvre à plus vaste échelle en Afrique centrale en 2011.

Cyberécologie

115. La réunion sur les grandes orientations en matière de cyberenvironnement, tenue en 2010, était axée sur les déchets électroniques, l'objectif étant d'encourager les débats et de développer des partenariats pour faire face à ce problème dans les pays en développement et les pays en transition.

116. Plusieurs activités ont été entreprises concernant les liens qui existent entre les TIC et les changements climatiques, y compris la mise au point d'un ensemble de méthodes communes³⁶ permettant de mesurer l'impact du secteur des TIC, du point de vue de ses propres émissions et des réductions d'émissions que peuvent permettre d'obtenir dans d'autres secteurs les applications de TIC. Des outils pratiques pour la mise en œuvre du cyberenvironnement (*E-Environment Implementation Toolkit*) ont été élaborés par l'UIT afin d'offrir aux décideurs des principes et directives pour le développement d'applications dans ce domaine.

117. Le PNUE s'emploie à résoudre les problèmes de déchets électroniques, en collaboration avec le secrétariat de la Convention de Bâle et autres organismes, dans le cadre du Partenariat pour une action sur les équipements informatiques (PACE) et l'Initiative pour un partenariat sur les téléphones portables. Ces partenariats multipartites s'efforcent de coordonner l'action en matière de remise à neuf, recyclage et élimination des ordinateurs et des téléphones mobiles. Les problèmes techniques que pose la gestion des déchets électroniques sont examinés sous la direction de la Convention de Bâle, dont les centres régionaux du Nigéria et du Sénégal animent le projet des déchets électroniques en Afrique, dans le cadre duquel ont été élaborés des directives et des guides d'utilisation concernant la gestion des déchets. Le PNUE pense que de plus grands investissements doivent être faits dans ces domaines.

118. L'ONUDI a poursuivi sa collaboration avec Microsoft pour la remise à neuf d'ordinateurs en vue de leur réutilisation, et pour l'élimination dans de bonnes conditions de sécurité des déchets à la fin de leur vie utile. L'ONUDI a engagé une étude d'évaluation des déchets électroniques en République-Unie de Tanzanie, portant sur des ordinateurs, des

³⁶ <http://www.itu.int/ITU-T/studygroups/com05/sg5-q18.html>.

téléphones mobiles et des dispositifs de radiodiffusion et télévision, et montrant la mesure dans laquelle les problèmes de déchets électroniques sont susceptibles d'augmenter dans les pays en développement. L'ONUDI a organisé un atelier multipartite à Vienne en novembre 2010 afin d'élaborer une stratégie coordonnée sur la gestion des déchets électroniques en Afrique.

119. D'importants progrès ont été réalisés en 2010 en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du Système d'information de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui collecte et fait circuler des informations d'ordre météorologique, hydrologique et climatologique. Le Système mondial de télécommunications qui assure la liaison entre les membres de l'OMM a été modernisé et donne une place de plus en plus grande à l'Internet et à des plates-formes de télécommunication.

Cyberagriculture

120. En 2010, la réunion de facilitation des grandes orientations portant sur la cyberagriculture s'est tenue conjointement avec la réunion de facilitation des grandes orientations dans le domaine du commerce électronique. Cette réunion s'est axée sur les TIC et les entreprises rurales, y compris les moyens par le biais desquels les TIC peuvent permettre aux entreprises rurales de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement rural durable.

121. Une grande partie de l'action de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information se fait par l'intermédiaire de la Communauté d'e-agriculture, pour laquelle la FAO fait office de secrétariat et d'organisme facilitateur. Cette initiative mondiale a été lancée en 2007 pour renforcer le développement agricole durable et la sécurité mondiale à l'aide des TIC, permettant aux membres d'échanger et utiliser les informations sur l'e-agriculture. En décembre 2010, la Communauté d'e-agriculture comptait environ 7 000 membres répartis dans plus de 150 pays, dont des praticiens du développement, des décideurs, des représentants d'associations d'agriculteurs, des chercheurs et des spécialistes de l'information et de la communication spécialisée dans l'agriculture et le développement rural.

122. La Communauté a trois grands secteurs d'activité: un forum en ligne pour l'échange d'informations et la collaboration³⁷, les rencontres en face à face, et les interventions dans le pays. Quatre forums virtuels ont été organisés pendant l'année grâce aux services en ligne de la Communauté d'e-agriculture. Ces forums portaient sur la problématique hommes-femmes, les TIC et les moyens de subsistance en milieu rural (forum mené avec GenARDIS et l'APC), le rôle des TIC dans les chaînes de valeur agricoles, les manuels d'apprentissage portant sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, et les TIC au service du développement économique des zones rurales. Un numéro spécial de la revue *i4d* consacré à la cyberagriculture a été publié en 2010³⁸. Les membres de la Communauté ont été invités à tirer parti des possibilités d'apprentissage interactif gratuit dans le cadre de l'initiative concernant le kit de gestion de l'information (IMARK)³⁹. En 2011, la Communauté prévoit de lancer une nouvelle plate-forme sur le Web offrant de plus grandes possibilités d'interaction en ligne, et d'élaborer une série d'études de cas, de modèles d'action et de modes d'évaluation.

³⁷ <http://www.e-agriculture.org>.

³⁸ <http://www.i4donline.net/jan-masrch-2010/index.asp>.

³⁹ <http://www.imarkgroup.org>.

123. En 2010, un certain nombre d'organismes internationaux représentant diverses parties prenantes⁴⁰ ont collaboré à l'élaboration d'un cadre conceptuel destiné à renforcer l'impact des TIC sur le développement rural. Les résultats de ces travaux seront diffusés dans un proche avenir.

124. La Communauté d'e-agriculture dispose de ressources financières limitées et s'appuie sur les services de bénévoles et de membres de la communauté. La FAO s'efforce d'obtenir un soutien financier pour ses travaux en cours, y compris des interventions dans les pays et la diffusion de contenus dans des langues autres que l'anglais. En 2010, la diffusion en espagnol a augmenté grâce à un partenariat avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et autres organismes. La FAO espère établir un secrétariat permanent, dans l'objectif d'apporter une aide aux interventions au niveau des pays et à la diffusion mondiale des connaissances.

Cyberscience

125. L'UNESCO s'est efforcée de renforcer l'utilisation des technologies au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, surtout en Afrique. L'insuffisance de professeurs qualifiés est un grand obstacle à la promotion de la science, en particulier en Afrique. L'UNESCO a recours aux TIC pour renforcer la capacité des pays africains à former des enseignants dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie, sur la base d'un apprentissage interactif, mis en place grâce à un campus virtuel africain. Plus de 20 États membres et quatre bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique ont tenté d'obtenir une aide technique de l'UNESCO en vue du développement de campus virtuels aux niveaux national et régional.

126. Dans le cadre du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, l'UNESCO a commencé à faire un inventaire du libre accès aux connaissances scientifiques; sept autres organisations y ont contribué. Comme indiqué précédemment, l'OMS, par accord avec des maisons d'édition scientifique, a fait bénéficier les chercheurs de pays en développement des matériaux disponibles, et des dispositions analogues ont été prises par le PNUE et la FAO.

127. L'UIT a renforcé son dialogue avec les établissements universitaires en organisant une série de conférences, la «Kaleïdoscope», consacrée à l'innovation dans le domaine des TIC et à des questions de normalisation connexes. Une manifestation intitulée «Beyond the Internet? – Innovations for future networks and services» (Au-delà d'Internet? – Innovations en vue de réseaux et services futurs) a eu lieu en Inde en décembre 2010.

viii) Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)

128. L'UNESCO a organisé une réunion de facilitation de la grande orientation C8 relative au multilinguisme. Un atelier thématique sur les peuples autochtones dans la société de l'information a également eu lieu pendant le Sommet mondial sur la société de l'information.

129. L'UNESCO a poursuivi la mise en œuvre d'un ensemble de conventions et recommandations se rapportant à l'établissement de normes qui avaient été adoptées les années précédentes. La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, entrée en vigueur en 2007, est maintenant ratifiée par 116 Parties.

⁴⁰ FAO, IICD, CTA, APC, UPOU, Gamos et Association internationale des spécialistes de l'information agricole.

130. Pour faciliter le multilinguisme au sein de la société de l'information, l'UIT a poursuivi ses travaux d'élaboration de normes mondiales, et l'UNESCO a assumé son rôle d'organisme des Nations Unies chargé de promouvoir la diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et les contenus locaux. Parmi ses activités, l'UNESCO compte l'élaboration d'un document concernant les indicateurs de la diversité linguistique, un projet de rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace et une étude sur les services publics de radiodiffusion et les langues qui aideront à élaborer des outils pratiques sur le multilinguisme. L'Atlas des langues en péril dans le monde, élaboré par l'UNESCO, a été publié en 2010.

131. Aux Îles Salomon, l'UNESCO a établi une plate-forme interactive basée sur wiki pour renforcer la transmission de connaissances autochtones sur l'environnement local, permettant aux étudiants et enseignants de télécharger, échanger et examiner les connaissances locales dans la langue marovo. L'UIT a créé un portail informatique, en langues anglaise et espagnole, pour les populations autochtones, qui compte des applications spécialement conçues sur la banque, le commerce, l'environnement, le gouvernement, la santé et l'apprentissage.

132. L'UNESCO et l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) ont signé une lettre d'intention concernant l'utilisation de l'alphabet cyrillique sur Internet, faisant suite à une coopération préalable sur les noms de domaines internationalisés (IDN) et autres aspects du multilinguisme sur l'Internet. La CESAO a poursuivi ses travaux visant à renforcer la présence de la langue arabe sur l'Internet, après l'adoption des IDN en 2009. De même, l'UIT a poursuivi ses travaux sur les IDN. L'OMPI a organisé un congrès international sur la créativité, la diversité culturelle et le marché (The International Congress on creativity, cultural diversity and the market) axé sur la relation entre patrimoine culturel et propriété intellectuelle dans l'environnement numérique.

ix) Média (C9)

133. En 2010, la réunion de facilitation de la grande orientation C9 était axée sur les médias communautaires pour la préparation aux catastrophes, en explorant les moyens par lesquels les médias communautaires peuvent tenir les citoyens informés de l'intervention d'urgence et faciliter l'accès à une aide.

134. La mise en place de médias libres, indépendants et pluralistes, y compris un renforcement des capacités connexes, sont des éléments fondamentaux du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO. En 2010, 83 projets relevant de ce programme ont été mis en œuvre dans 61 pays en développement, y compris un projet visant à rétablir les médias à Haïti après le tremblement de terre. L'UNESCO a renforcé ses partenariats de travail dans le domaine des médias communautaires avec le Commonwealth of Learning et l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC). Au cours de l'année, elle a lancé 23 projets se rapportant aux médias communautaires et aux centres multimédias communautaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

135. Par ailleurs, l'UNESCO a travaillé à l'adaptation de programmes type de formation au journalisme (à l'intention de 63 écoles de journalisme dans 51 pays en développement), et à l'établissement de la version finale de programmes de formation destinés aux enseignants dans le domaine de la maîtrise des médias et de l'information (MIL). Un groupe d'experts a commencé à élaborer un cadre mondial pour le développement d'indicateurs MIL. Des directives à l'intention des journalistes de la presse audiovisuelle sur les contenus générés par les utilisateurs et sur les MIL ont été publiées et utilisées. Vingt centres africains de formation au journalisme ont bénéficié d'une aide.

136. Des évaluations générales multipartites utilisant les indicateurs du développement des médias de l'UNESCO ont été menées à bien dans six pays et lancées dans quatre autres pays. La célébration par l'UNESCO de la Journée mondiale de la liberté de la presse à Brisbane, Australie, en mai 2010, a souligné l'importance de la liberté de l'information qui fait partie intégrante de la liberté d'expression, faisant réfléchir à son rôle dans l'autonomisation, la transparence, la responsabilisation et la lutte contre la corruption. L'UNESCO a également publié un outil pratique intitulé *Freedom of Connection – Freedom of Expression: The Changing Legal and Regulatory Ecology Shaping the Internet* (Liberté de connexion – liberté d'expression: mutations de l'écologie juridique et réglementaire qui façonnent l'Internet) pour encourager le débat sur la liberté d'expression sur l'Internet. Une publication intitulée *Freedom of Connection – Freedom of Expression: The Changing Legal and Regulatory Ecology Shaping the Internet* a été mise au point par le Oxford Internet Institute et publiée en novembre 2010.

137. Le Conseil de l'Europe a poursuivi ses travaux sur des questions liées aux TIC et aux médias, y compris des ateliers sur les propos haineux et la liberté des médias, le rôle des intermédiaires Internet, ainsi que l'ouverture et le respect de la vie privée sur le réseau Internet.

138. L'UIT a engagé un travail sur les dimensions techniques du développement des médias, y compris le passage de la radiotélédiffusion analogique à la radiotélédiffusion numérique, publiant des directives et offrant une assistance technique aux pays en développement, et le développement de la télévision par Internet (Internet Protocol TV-IPTV).

x) Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)

139. Après une série de conférences régionales qui ont été organisées depuis le Sommet mondial sur la société de l'information, l'UNESCO a continué de mener un débat international sur l'éthique de l'information. Les principes d'éthique de l'information sont tirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'expression, le droit à l'accès universel à l'information, le droit à l'éducation, le droit au respect de la vie privée et le droit de prendre part à la vie culturelle. En 2010, l'UNESCO a parrainé une conférence internationale sur l'éthique de l'information en Afrique, axée sur la recherche et le développement futur de programmes d'éthique de l'information en Afrique. Dans le cadre de son programme «Information pour tous», l'UNESCO continue de soutenir l'élaboration d'un Code d'éthique non contraignant pour la société de l'information.

xi) Coopération internationale et régionale (C11)⁴¹

140. L'UIT, l'UNESCO, la CNUCED, l'OMPI, les commissions régionales des Nations Unies et autres entités des Nations Unies encouragent la coopération internationale et régionale ainsi que la collaboration avec d'autres institutions internationales à travers des manifestations, conférences, réunions et programmes communs. D'autres organisations intergouvernementales, institutions financières internationales et associations du secteur privé et de la société civile occupent une très grande place dans cette coordination.

⁴¹ Pour les activités réalisées dans le cadre du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, voir II.B.3.

b) *Application des thèmes*

i) Mécanismes de financement

141. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a organisé une session interactive sur les mécanismes de financement des TIC au service du développement lors du Forum 2010 du Sommet mondial sur la société de l'information, faisant suite aux consultations ouvertes qu'il avait organisées sur ce thème en octobre 2009⁴². Par ailleurs, la Commission de la science et de la technologie au service du développement a pris pour l'un de ses thèmes de fond de la période intersessions 2009-2010 la question des «Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place». Une réunion de groupe intersessions a été organisée pendant la réunion intersessions de novembre 2009 de la Commission de la science et de la technologie au service du développement. Les principales conclusions en sont résumées dans l'édition 2010 de ce rapport⁴³.

142. La mise en place de mécanismes de financement novateurs pour l'infrastructure et les applications reste un thème important des travaux des institutions du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, dont certaines mènent des activités de renforcement des capacités et fournissent une assistance technique. Les institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale, jouent un rôle essentiel au niveau de l'investissement mais aussi pour ce qui est de la mise en place d'un environnement général et d'un cadre réglementaire attrayants pour les investisseurs. Le développement de partenariats public-privé est un thème récurrent dans le contexte de ces activités.

ii) Gouvernance d'Internet

Renforcement de la coopération

143. Dans sa résolution 2010/2 du 19 juillet 2010, et compte tenu des paragraphes 68 et 71 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à tenir des consultations ouvertes et sans exclusive, auxquelles tous les États Membres et toutes les autres parties concernées seront conviés pour les inciter à poursuivre les efforts engagés en vue de renforcer la coopération afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités touchant aux questions de politiques publiques internationales concernant Internet, mais pas aux questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur ces questions. L'importance d'une représentation équilibrée de toutes les parties prenantes, dans le cadre de leurs rôles et responsabilités respectifs, comme il est indiqué au paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis, est soulignée dans cette invitation adressée au Secrétaire général.

144. Le Département des affaires économiques et sociales a tenu des consultations sur le processus tendant à renforcer la coopération sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet avec les États Membres et toutes les autres parties concernées, comme demandé par le Conseil et l'Assemblée générale, entre septembre et décembre 2010. Les parties prenantes ont été invitées à participer de deux manières: en ligne et/ou en assistant à une réunion en face à face à New York en décembre 2010. Le résultat de ces consultations sera présenté dans un rapport du Secrétaire général pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

⁴² <http://www.ungis.org/LinkClick.aspx?fileticket=yYEEMJ5rClo%3d&tabid=719>.

⁴³ <http://www.unctad.org/Templates/Download.asp?docid=12888&lang=1&intItemID=4972>.

Le Forum sur la gouvernance d'Internet

145. Le Forum sur la gouvernance d'Internet a tenu sa cinquième réunion annuelle à Vilnius, Lituanie, du 14 au 17 septembre 2010, sur le thème général «Développons le futur ensemble». Le Forum a réuni plus de 1 450 participants, sans compter les 1 300 autres personnes qui, grâce à une meilleure organisation de la participation à distance, ont pu participer soit à titre individuel soit par le biais de plates-formes à distance. Près de 50 % des participants – physiques et virtuels – venaient de pays en développement. La structure de cette réunion a été améliorée grâce à un renforcement des liens entre ateliers et sessions principales, à une plus grande implication des jeunes participants et des parlementaires, et à une meilleure intégration dans le programme de la réunion des initiatives régionales et nationales se rapportant au Forum sur la gouvernance d'Internet.

146. Lors du Forum sur la gouvernance d'Internet, tenu à Vilnius, les débats ont été axés sur cinq thèmes principaux, à savoir la gestion des ressources Internet critiques; la sécurité, l'ouverture et le respect de la vie privée; l'accès et la diversité; la gouvernance de l'Internet au service du développement; et l'informatique en nuage en tant qu'enjeu émergent. L'examen à part de la question de la gouvernance de l'Internet au service du développement, considérée jusque-là comme une question intersectorielle, a donné l'occasion d'approfondir les liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international. Une autre session principale a offert la possibilité de faire le bilan du paysage général de la gouvernance de l'Internet et de l'évolution de la gouvernance de l'Internet depuis la première réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet en 2006.

147. Le nombre de plus en plus grand de réunions régionales et nationales type Forum sur la gouvernance d'Internet a favorisé une approche multipartite ouverte et sans exclusive. Des réunions régionales ont continué de se tenir en Europe, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, tandis qu'en 2010 des réunions de ce type se sont déroulées pour la première fois dans la région Asie-Pacifique et en Fédération de Russie. Des réunions nationales type Forum sur la gouvernance d'Internet ont eu lieu dans des pays d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest, en Afrique de l'Est et aux États-Unis d'Amérique.

148. La réunion de Vilnius était la cinquième à se tenir dans le cadre du premier mandat de cinq ans du Forum sur la gouvernance d'Internet. En décembre 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies est convenue de proroger le mandat du Forum pour une nouvelle période de cinq ans. Il a été prévu que la sixième session se tiendrait à Nairobi, Kenya, en septembre 2011.

149. En juillet 2010, le Conseil économique et social a invité la Commission de la science et de la technique au service du développement à créer un groupe de travail chargé d'examiner les améliorations à apporter au Forum. M^{me} Sherry Ayittey, Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana, qui préside actuellement la Commission de la science et de la technique au service du développement, a délégué à M. Frédéric Riehl, Vice-Président de la Commission, la responsabilité de créer le Groupe de travail de la Commission sur le Forum sur la gouvernance d'Internet. Le groupe intersessions de la Commission a fixé le, 17 décembre 2010, la composition du Groupe de travail. Celui-ci a tenu sa première réunion les 25 et 26 février 2011⁴⁴. Un rapport du Groupe de travail sera présenté à la Commission de la science et de la technique au service

⁴⁴ On trouvera plus d'informations sur le Groupe de travail sur le site <http://www.unctad.info/en/CstdWG/>.

du développement à sa quatorzième session, à titre de contribution de la Commission à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

150. Les résultats du questionnaire ont été examinés lors d'une deuxième réunion ouverte en face à face, tenue à Genève, Suisse, le 24 novembre 2010.

iii) Mesure de la contribution des TIC au développement

151. Le Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement a été mis en place en 2004 en tant qu'instance de concertation pour l'Organisation des Nations Unies et autres institutions, en vue de faire face aux problèmes de collecte et d'analyse de données concernant les TIC au service du développement et les objectifs indiqués dans les textes issus du Sommet mondial. Le Partenariat regroupe 11 organisations membres⁴⁵. Il a publié 50 indicateurs de base sur l'infrastructure des TIC et l'accès aux TIC; l'utilisation des TIC par les ménages et les entreprises; le secteur des TIC et le commerce des produits TIC; et les TIC dans l'éducation. Une version révisée et élargie de cette liste de base a été publiée en 2010. Un groupe de travail coordonné par la CEA élabore actuellement des indicateurs sur le cybergouvernement. Un cadre et huit indicateurs de base ont été élaborés et leur version définitive sera établie en 2011.

152. Les organismes qui font partie du Partenariat offrent une assistance technique visant à améliorer la capacité des bureaux nationaux de statistique, à l'aide de ressources telles que le *Manual for the Production of Statistics on the Information Economy* de la CNUCED et le *Manual for Measuring ICT Access and Use by Households and Individuals* de l'UIT. La CESAO collabore avec l'UIT à l'élaboration d'indicateurs TIC et au renforcement des capacités de mesure des TIC dans les États arabes. La CEA, la CEPALC et la CESAO ont respectivement donné une version en français, en espagnol et en arabe des indicateurs de base sur les TIC et/ou du *Manual* de la CNUCED.

153. L'édition 2010 du Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde, 2010, publié par l'UIT, contenait une évaluation détaillée des progrès réalisés dans la mise en œuvre des 10 cibles du SMSI qui étaient définies dans le Plan d'action de Genève de 2003. Ce rapport, qui s'appuyait sur des travaux de recherche de l'UIT et autres organismes des Nations Unies, indiquait que l'objectif principal de connectivité défini dans le Plan de Genève – faire en sorte que «plus de la moitié des habitants de la planète aient à leur portée un accès aux TIC» d'ici à 2015 – avait été réalisé grâce au développement, dépassant toutes les attentes, de la téléphonie mobile; toutefois, il faisait état de problèmes en ce qui concerne la mesure et la réalisation d'autres objectifs. Dans ce rapport, plusieurs indicateurs spécifiques, qui pourraient offrir une base plus concrète pour mesurer les progrès réalisés entre 2005 et 2015, sont recommandés. Il y est également recommandé que certains objectifs déjà définis soient précisés de façon à prendre en compte l'évolution de la situation, en mesurant non seulement l'accès aux TIC mais aussi leur utilisation, l'utilisation des TIC par l'entreprise, et l'accès et l'utilisation des réseaux et services à large bande.

154. Sur la base du Rapport sur le développement mondial des télécommunications (RDMT), le Partenariat a mis en place lors du Forum 2010 du Sommet un nouveau groupe de travail chargé de mesurer la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial. Ce groupe de travail, coordonné par l'UIT, élabore un document cadre qui aidera les pays à assurer le suivi des objectifs du Sommet. Ce document proposera une liste d'indicateurs,

⁴⁵ UIT, OCDE, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, Institut de statistique de l'UNESCO, Banque mondiale, CEA, CEPALC, CESAP, CESA0 et Eurostat.

traitera de questions de méthode et inclura des définitions et des questions types, et sera rendu public lors du Forum 2011 du Sommet.

III. Conclusions et recommandations

155. L'année 2010 a marqué la date à mi-parcours entre la deuxième session du Sommet mondial sur la société de l'information et l'examen approfondi des résultats du Sommet mondial prévu pour 2015. Plusieurs organismes ont saisi cette occasion pour passer en revue les progrès réalisés ainsi que les objectifs à atteindre pour les cinq prochaines années.

156. La réalisation de l'objectif d'un accès universel aux TIC de base a continué de progresser en 2010. La croissance rapide de la téléphonie mobile depuis 2005 est telle que l'une des cibles du Sommet mondial – faire en sorte que «plus de la moitié des habitants de la planète aient à leur portée un accès aux TIC» – a effectivement déjà été atteint. L'intérêt de la téléphonie mobile a encore été renforcé par de nouveaux services et applications, y compris la santé mobile et les transactions mobiles, et une rapide expansion de l'accès à l'Internet mobile est en cours. Il en résulte que nombreux sont ceux qui dans les pays en développement ont maintenant un accès personnel direct aux services TIC – y compris l'administration en ligne, la gestion commerciale électronique et les services de développement – qui, au moment du Sommet mondial, devaient être fournis par des points d'accès de proximité. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives de développement, tout en imposant une réévaluation des stratégies nationales et régionales existantes en matière de TIC.

157. La croissance des communications mobiles ne signifie pas qu'il ne faut plus se préoccuper de la fracture numérique, mais pose de nouveaux problèmes concernant le caractère de cette fracture. Dans sa résolution A/RES/65/141 du 20 décembre 2010, l'Assemblée générale a appelé l'attention sur les problèmes particuliers rencontrés dans le domaine du haut débit par les pays en développement et a souligné que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les techniques, y compris les TIC, ne s'est pas encore réalisée. D'autres organismes ont noté que si la fracture numérique dans le domaine de la téléphonie vocale diminue, le fossé entre pays en développement et pays développés s'élargit pour ce qui est de l'accès au haut débit, avec un risque de plus grande fragilisation pour les pays en développement.

158. Les possibilités offertes par le haut débit ont été examinées dans des rapports de la Banque mondiale et de la Broadband Commission for Digital Development. La mise en pratique constituera un défi majeur pour les organismes des Nations Unies et autres parties prenantes pendant toute la période menant à 2015. Quant à la nécessité d'investir dans l'infrastructure et les services novateurs qui utilisent le haut débit, elle est soulignée par plusieurs organismes, y compris la CEPALC, qui s'inquiètent de l'utilisation limitée des TIC par les PME et de la fracture numérique persistante selon les niveaux de revenu et entre différentes parties de sa région.

159. Plusieurs autres problèmes ont été évoqués par différents organismes. Le Département des affaires économiques et sociales souligne l'importance de l'administration en ligne pour la réalisation d'une société mondiale de l'information. Ce département souligne l'importance d'une pratique centrée sur les besoins du citoyen dans l'administration en ligne, la nécessité d'adapter les stratégies à l'évolution technologique (en particulier la croissance des abonnements au téléphone mobile et de l'accès au haut débit) et les possibilités offertes par les plates-formes de réseaux sociaux. La poursuite de la recherche, de l'analyse et du partage des bonnes pratiques en matière d'administration en ligne et de participation des citoyens lui semble nécessaire.

160. Plusieurs organismes appellent l'attention sur le problème que continue de poser le renforcement des capacités humaines, de la sensibilisation et l'initiation des parlementaires au potentiel des TIC à la satisfaction des besoins des citoyens et des microentreprises, en passant par le développement des compétences des décideurs, des fonctionnaires et des professionnels du secteur. La CESAO souligne la nécessité d'instaurer une culture fondée sur le savoir en faisant prendre conscience du rôle que peuvent jouer tant les connaissances nouvelles que les connaissances traditionnelles dans le développement, en donnant aux communautés les moyens les plus efficaces d'utiliser ce savoir et en convaincant les utilisateurs réticents de faire confiance aux services en ligne. Elle note également l'importance des partenariats entre différents groupes d'intérêt pour la réalisation des objectifs du Sommet mondial.

161. L'ONUDI souligne l'importance d'inciter le secteur privé à établir des liens effectifs et des partenariats plus larges au service du développement. En partenariat avec des sociétés transnationales et des organismes du secteur public, elle s'efforce de résoudre la «fracture numérique», et de permettre dans la pratique l'utilisation productive des TIC par les PME du monde en développement; elle est convaincue que cet aspect de la participation multipartite a un rôle fondamental à jouer dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial.

162. La CESAO craint en particulier qu'un manque de contenus et d'applications appropriés retarde le développement du secteur des TIC et limite sa contribution au développement. Elle considère que les réseaux mobiles constituent l'occasion de faire progresser les objectifs de développement, surtout grâce aux applications de santé mobile et des services bancaires.

163. Le Forum du Sommet mondial sur la société de l'information est considéré comme un élément qui améliore nettement la facilitation des grandes orientations du Sommet. Selon l'UNESCO, l'UIT et la CNUCED, le caractère ouvert et non exclusif du Forum et sa nouvelle orientation thématique ont renforcé la réactivité des parties prenantes et contribué à une intensification de la participation physique et à distance à la réunion. Plusieurs organismes ont suggéré d'autres améliorations à apporter au Forum. La CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales s'inquiètent du manque de ressources consacrées à la facilitation des grandes orientations et souhaiteraient qu'une plus grande collaboration s'exprime entre les réunions annuelles, renforçant l'intérêt intersectoriel des TIC dans différents domaines. L'UIT a mis en chantier une série de lignes directrices concernant certaines grandes orientations qu'elle facilite; ces lignes directrices pourraient selon l'UIT servir de modèle pour d'autres. L'UNESCO déplore que le Sommet mondial soit encore peu reconnu comme un sommet au service du développement et reste inconnu de certains segments du monde du développement. Il lui semble important que les TIC soient intégrées aux programmes et stratégies de développement, de façon à ce qu'elles deviennent des instruments efficaces pour la libre circulation de l'information et du savoir et contribuent à un plus large développement humain. Il est prévu d'apporter en 2011 d'autres changements au Forum, ce qui aidera à relever ces défis et facilitera la mise en œuvre de toutes les grandes orientations et la réalisation de tous les objectifs du Sommet mondial.

164. Le Département des affaires économiques et sociales note que le Forum sur la gouvernance d'Internet est devenu un mécanisme utile et reconnu pour engager le dialogue avec les partenaires de l'Internet, dans la mesure où il encourage le renforcement des capacités et joue un rôle de pépinière d'idées qui aident à formuler des décisions de politique générale prises par d'autres organismes. Son mode de fonctionnement permet aux participants d'avoir des échanges entre eux sur un pied d'égalité tout en favorisant le dialogue, encourageant les partenariats ainsi que l'échange d'informations. Tous les

groupes d'intérêt sont très favorables à l'approche multipartite au dialogue sur les politiques publiques.

165. L'UIT et d'autres organismes faisant parties du Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement ont passé en revue les progrès réalisés en ce qui concerne les cibles du Sommet mondial figurant dans le Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde 2010⁴⁶. Ce rapport a reconnu que les cibles du Sommet mondial reconnues dans le Plan d'action de Genève en 2003 contenaient des failles importantes, s'agissant surtout du caractère flou de la terminologie utilisée et de l'absence d'indicateurs permettant de mesurer les progrès, surtout au niveau de l'utilisation. La CNUCED a également parlé du manque de cibles bien définies comme d'un obstacle à la réalisation des objectifs du Sommet mondial et appelé l'attention sur le manque de cibles fixées pour mesurer la contribution des TIC à l'entreprise.

166. De nouveaux indicateurs ont été proposés dans le Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde 2010 dans lequel il est également suggéré que les objectifs soient actualisés compte tenu du développement de la téléphonie mobile. Ce rapport, ainsi que la conception systématique des indicateurs qui est ressortie des travaux du Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement, permet de mieux faire le point sur les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial, ce qui devrait aider à mieux faire comprendre l'évolution observée et améliorer la programmation stratégique des TIC aux niveaux national et régional.

167. Plusieurs organismes ont souligné l'importance de certains aspects nouveaux de la société de l'information qui ont émergé depuis le Sommet mondial, et qui ont changé le paysage des communications, demandant que l'on repense les stratégies relatives aux TIC, y compris les TIC au service du développement. Certains de ces aspects sont indiqués à la section I du présent rapport, y compris le développement des transactions mobiles, les réseaux sociaux et l'informatique en nuage. D'autres aspects ont été indiqués dans le rapport de l'année dernière (A/65/64-E/2010/12)⁴⁷, notamment le problème de plus en plus aigu posé par la cybersécurité et les incidences positives et négatives des TIC sur les changements climatiques et sur l'environnement. Il faut veiller à ce que les mesures visant à réaliser les objectifs du Sommet mondial prennent en compte cette évolution du paysage des communications au lendemain du Sommet mondial, et que les politiques et stratégies à tous les niveaux soient adaptées de façon à faire face à l'évolution des situations.

⁴⁶ http://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-WTDR-2010-PDF-E.pdf.

⁴⁷ <http://www.unctad.org/Templates/Download.asp?docid=12888&lang=1&intItemID=4972>.